

DECRET N°70-117/PCP/DN.

du 5 Juin 1970

portant nomination du Chef d'Etat-Major des Forces Armées Dahoméennes par intérim et du Directeur de la Gendarmerie Nationale par intérim.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970 instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU la Loi n°60-32 du 28 juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes ;
- VU l'Ordonnance n°69-48/PR/DN. du 9 décembre 1969, portant organisation générale de la Défense Nationale et de l'Armée ;
- VU l'Ordonnance n°69-34/PR du 17 octobre 1969, portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Dahoméennes et le texte modificatif subséquent ;
- VU la Loi n°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts-fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n°374/PR du 9 décembre 1968, portant réorganisation de l'Armée Dahoméenne ;
- VU le Décret n°69-312/PR-DN du 19 décembre 1969, portant règlement du service dans l'Armée (discipline générale) ;
- VU le Décret n°280/PR/SGG du 4 septembre 1968 ;
- VU l'Arrêté n°492/DSFA du 11 septembre 1961, portant création de la Gendarmerie Nationale ;
- SUR proposition de la Haute Autorité chargée de la Défense Nationale ;
- Le Conseil des Ministres entendu ,

DECRETE

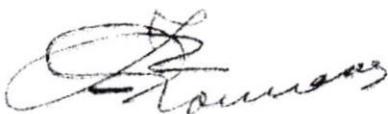
Article 1er.- Le Chef de Bataillon Jean-Baptiste AICHEME est nommé Chef d'Etat-Major des Forces Armées Dahoméennes par intérim, pendant l'absence du Lieutenant-Colonel Maurice KOUANDETE, titulaire d'un congé.

Article 2.- Le Chef d'Escadron Barthélémy OHOUENS est nommé Directeur de la Gendarmerie Nationale par intérim, pendant l'absence du Lieutenant-Colonel Benoît Coffi SINZOGAN, titulaire d'un congé.

Article 3.- Le Secrétaire Général de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à COCOTONOU, le 5 Juin 1970

par le Conseil Présidentiel ,



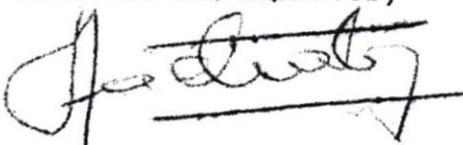
Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Hubert MAGA

Sourou-Migan APITHY

Le Ministre des Finances,



Pasca

Ampliations :

- PCP 4 - CS. 6 - CES 5 - MCP 4 -
- SGG 4 - Ministères 11 - JAA-
- DCCT-DN-IGF-Gde Chanc.5 -
- PM-ETAT 4 - DGN 4 - DSN. 1 -